

COMMUNE DE PORT- VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2018**

---ooOOoo---

L'an deux mille dix huit et le vingt mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROMERO, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 mars 2018

Étaient présents :

M. ROMERO, M. GRAU, Mme DAIDER, Mme VIDAL,
M. LERICHE, Mme MARTOS-CARRERAS,
M. BALLESTER, Mme MONTAVON, Mme N. AMITRANO,
M. QUINTANE, Mme DESSEILLES, M. BAINVILLE,
M. MARTY, M. BELTRA, Mme ERGIN-CARLSSON,
M. DAIDER, M. CHIAJESE, M. LEBERGER, Mme BRES,

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

23

Procurations :

Mme SEGURA	à	Mme DAIDER
Mme C. AMITRANO	à	M. CHIAJESE
Mme SANTONI-PAYET	à	M. ROMERO
M. CACCIUTTOLO	à	M. BALLESTER

Absents : Mme AMBROSINO, M. PEREZ, M. ERRE,
Mme GELY

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain CHIAJESE est nommé Secrétaire de séance.

I – DEBATS SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Suite à la présentation de ce point en Commission des Finances du 19 mars 2018, Monsieur le Maire et Monsieur DUHAMEL, Directeur Général des Services ont présenté le Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2018. Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2018.

II – CONVENTION CADRE DE COOPERATION POUR LA VALORISATION DES ESPACES PUBLICS URBAINS ET PORTUAIRES SUR LA ZONE INTERFACE VILLE – PORT DE PORT-VENDRES – ET PROJET DE CONVENTION ANNUELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPROUVER** le projet de convention cadre de coopération pour la valorisation des espaces publics urbains et portuaires sur la zone interface ville - Port de Port-Vendres **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir entre l'État, le Département des Pyrénées-Orientales et la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobès et la Commune de Port-Vendres. **DIT QUE** la délibération n°106-2016 du 13 décembre 2016 est rapportée.

III – AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE OCCITANIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan Régional de la Santé 2 de la Région Occitanie.

IV – VENTE DE LA PARCELLE AI 204 POUR PARTIE A MONSIEUR MAHAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CÉDER** la partie constructible de la parcelle AI 204 d'une superficie de 335 m² au prix de 67.000 € à la SCI LECEDRE représentée par Monsieur Xavier MAHAUX **ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera passé en l'étude de Maître MORA, Notaire à Collioure. **DIT QUE** la recette sera inscrite au budget 2018 au chapitre 024.

V – MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE PARES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE VOTER CONTRE** la fermeture d'une classe à l'École Maternelle Pares à la rentrée scolaire 2018-2019 **ET DE SOLLICITER** le soutien de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales pour que la décision de retirer un emploi d'enseignant à l'École Maternelle Parès soit annulée.

VI – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 69-2017 RELATIVE A LA CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A MADAME ALINE MORCILLO – SECTEUR DE L'OBSERVATOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MODIFIER** la délibération n°69-2017 du 21 septembre 2017 en ajustant la valeur vénale de la partie du domaine privé communal à céder à Madame Aline MORCILLO à la somme de 2.917 €, conformément à l'avis du Domaine du 12 février 2018.

VII – CONVENTION DE PARTENARIAT PASSEE AVEC LA SNCF DANS LE CADRE DE LA VENUE DE L'HERMIONE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat avec la SNCF-TER dans le cadre de la venue de la frégate « Hermione Lafayette » les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 avril 2018.

Fait à Port-Vendres, le 26 mars 2018

Le Maire,
Jean-Pierre ROMERO

